

Règlement du concours d'écriture

Le Réacteur Small Town Romance 2027

ARTICLE 1 : Présentation

Édith & Nous organise un concours d'écriture du 09 juillet au 30 novembre 2026 (participation jusqu'au dernier jour à 23h59 heure de Paris).

L'objet de ce concours d'écriture est de désigner le manuscrit qui bénéficiera gratuitement d'un ensemble de services d'accompagnements éditoriaux proposés par Édith & Nous, selon les modalités décrites ci-après.

ARTICLE 2 : Participants

Le concours d'écriture est ouvert à toute personne francophone, majeure et disposant d'un compte Auteur sur le site <https://edithetnous.com>.

La participation à ce concours n'est soumise à aucune obligation d'achat.

ARTICLE 3 : Manuscrits

Le concours d'écriture est ouvert aux manuscrits en langue française appartenant au genre de la romance, et plus précisément ayant pour « trope¹ » principal celui de la *small town* romance². Le manuscrit devra s'adresser à un public adulte et les personnages devront avoir minimum 22 ans. Parmi tous les tropes existants dans le genre de la romance, les participant·es devront obligatoirement utiliser au moins celui de la *small town* romance dans leur projet. Libre aux auteur·rices d'ajouter ensuite d'autres tropes de leur choix. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'intrigue et à l'installation de la dynamique amoureuse entre les personnages. La petite ville qui servira de décor à l'intrigue devra nous plonger dans une ambiance cosy et intimiste.

Le manuscrit doit être complet et comporter entre 150 000 et 600 000 signes avec espace. Il doit être déposé au format de fichier .pdf, .doc ou .docx.

Le manuscrit doit être présenté depuis l'espace Auteur sur Édith & Nous par un pitch de 400 caractères (avec espaces) et accompagné d'un synopsis de 1 500 signes minimum et 2 000 signes maximum (avec espaces).

Le manuscrit peut avoir été déjà auto-édité. Toutefois, il ne peut en aucun cas avoir été déjà publié par une maison d'édition ou proposé à une maison d'édition en dehors de la plateforme Édith & Nous.

ARTICLE 4 : Modalités de participation

Pour participer, les participant·es doivent :

- Déposer entre le 09 juillet et le 30 novembre à 23h59 (heure de Paris) leur manuscrit et synopsis, conformes aux critères de l'article 3, en suivant le lien

¹ Un schéma narratif récurrent utilisé dans le genre de la romance.

² Une romance qui se passe dans une petite ville (fictive ou réelle). Ce lieu, cette petite ville, joue un rôle très important dans la dynamique de l'intrigue et dans le cadre donné à l'histoire.

<https://app.edithetnous.com/lereacteur2027> ou depuis la fonctionnalité de l'espace Auteur sur la plateforme Édith & Nous prévue à cet effet ;

- Cocher la case « J'ai compris et j'accepte les termes du règlement de l'appel à manuscrits ».

Les participations par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide.

Chaque participant·e s'engage, pendant toute la durée de l'appel à manuscrits et jusqu'à la proclamation des résultats, à ne pas participer à un concours similaire, ni à soumettre le manuscrit à un agent littéraire ou à une maison d'édition en dehors de la plateforme Édith & Nous.

ARTICLE 5 : Lauréat

Le·a gagnant·e du concours d'écriture sera désigné par un jury, composé de membres de l'équipe éditoriale d'Édith & Nous et de la marraine du concours, au plus tard en février 2027.

ARTICLE 6 : Dotation

Le·a gagnant·e bénéficiera d'un accès gratuit à un ensemble de services d'accompagnements éditoriaux proposés par Édith & Nous, soit :

- L'atelier Relecture assuré par des éditeurs professionnels ;
- Des rendez-vous de suivi personnalisé pendant le retravail du texte ;
- Les master class disponibles entre février et décembre 2027 ;
- Un accès à l'un de nos ateliers groupés au choix (pitch, synopsis ou incipit) ;
- Une recommandation personnalisée de son manuscrit à au moins 5 maisons d'édition partenaires d'Édith & Nous, en adéquation avec leur ligne éditoriale.

De plus, le marrainage du prix par une autrice donnera lieu à d'autres gratifications, notamment :

- Une rencontre entre le·a lauréat·e, la marraine du prix et l'équipe d'Édith & Nous ;
- Un retour de la marraine sur le texte de l'auteur·rice gagnant·e qui accompagnera la Relecture.

ARTICLE 7 : Obligations du lauréat

Le·a gagnant·e s'engage à confier son manuscrit à des conseiller·ères éditoriaux·ales professionnel·es et à le retravailler si besoin pour en proposer une version suffisamment aboutie qui pourra être présentée à au moins 5 maisons d'édition partenaires d'Édith & Nous.

Il s'engage à participer à toutes les prestations mentionnées à l'article 6.

Afin de permettre aux équipes d'Édith & Nous de l'aider à retravailler son manuscrit et à trouver un·e éditeur·rice, le·a gagnant·e s'interdira d'initier par lui-même, avec son manuscrit lauréat, des démarches auprès des maisons d'édition susceptibles d'être contactées par Édith & Nous pendant les 6 mois qui suivront la date d'annonce du gagnant du concours.

De la date de l'annonce du ou de la gagnant·e jusqu'à celle de l'éventuelle signature, Édith & Nous pourra communiquer sur cet événement sur la plateforme et sur ses réseaux sociaux. Une telle communication pourra contenir les informations suivantes : le nom du lauréat·e, le titre du livre publié, l'éditeur·rice et le fait que la rencontre

entre l'auteur·rice et l'éditeur·rice a eu lieu sur Édith & Nous. Le·a gagnant·e s'engage à ne pas s'opposer à une telle communication.

ARTICLE 8 : Propriété intellectuelle

Chaque participant·e déclare expressément que son manuscrit est original et ne contient aucun emprunt ou citation susceptible d'engager la responsabilité d'Édith & Nous vis-à-vis des tiers.

Chaque participant·e garantit également que son manuscrit ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, au respect de la vie privée, à la contrefaçon ou à la responsabilité civile ou pénale.

ARTICLE 9 : Responsabilité d'Édith & Nous

Édith & Nous se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure ou de participation insuffisante, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le concours d'écriture. Édith & Nous se réserve également le droit de modifier la dotation prévue à l'article 6, notamment en remplaçant l'un des services d'accompagnements éditoriaux si ce dernier s'avérait indisponible entre février et décembre 2027.

La responsabilité d'Édith & Nous ne peut être engagée du fait de difficultés de connexion ou d'accès au site quelles qu'en soient les causes.

Les participant·es s'engagent à décharger Édith & Nous de toute responsabilité résultant directement ou indirectement du présent concours d'écriture.

ARTICLE 10 : Non-respect du règlement

La participation de l'appel à manuscrits entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Édith & Nous se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout participant·e qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent règlement, les Conditions Générales de Services – Auteur d'Édith & Nous s'appliqueront de plein droit.